



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 31
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 4
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 24.091/DN

OBJET : APPROBATION DE LA TARIFICATION DU PARC DE STATIONNEMENT DU THEATRE DE LA VALLEE DE L'YERRES

SEANCE DU 17/12/2024

LE MARDI DIX-SEPT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE A 19H31, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER, Monsieur Timotée DAVIOT, Madame Nathalie DOHUU,
Monsieur Nicolas DOHIN, Madame Céline PAVILLON, Monsieur Dominique SERGI,
Madame Claudine ROSSIGNOL, Monsieur Lionel SENTENAC, Madame Nathalie ALCARAZ,
Monsieur François FAREZ, Madame Clarisse ANDRÉ, Madame Christie GEY,
Monsieur Manuel DE CARVALHO, Madame Elisabeth FALOU, Monsieur Jean FIORESE,
Monsieur Nouridine SEDRATI, Madame Evelynne BERTELLI, Monsieur Guillaume PEYTAVIN,
Madame Fatiha AKHSIL, Monsieur Serafino SERRAVALLE, Madame Françoise JUNGFER BOUVIER,
Monsieur Serge BADENS, Monsieur Eric BASSET, Madame Henriette SPIEGEL,
Monsieur Jean-Marc TREUIL, Monsieur Jean-Michel MATHY, Monsieur Arnaud DEGEN

POUVOIRS :

Madame Marie-Hélène EUVRARD a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,
Monsieur Franck PEROIS a donné pouvoir à Monsieur Eric ADAM,
Madame Agnès BONAFOUS a donné pouvoir à Monsieur Arnaud DEGEN,
Monsieur Kilé Olivier YENGE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel MATHY

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout courrier doit être adressé impersonnellement à M. le Maire

SEANCE DU 17/12/2024

OBJET : **APPROBATION DE LA TARIFICATION DU PARC DE STATIONNEMENT DU THEATRE DE LA VALLEE DE L'YERRES**

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°14.147/D en date du 19/12/2014 relatives aux tarifs communaux pour l'année 2015,

VU la convention d'occupation précaire du domaine public communautaire, signée le 02 janvier 2014,

VU le règlement intérieur du parc de stationnement du Théâtre de la Vallée de l'Yerres,

CONSIDERANT la destination du parc de stationnement du Théâtre de la Vallée de l'Yerres et son usage, en lien avec les événements culturels du Théâtre, mais également en lien avec le stationnement en Centre-Ville,

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'améliorer l'offre de stationnement et de réguler celle-ci en faveur d'une plus meilleure rotation,

CONSIDERANT pour ce faire qu'il y a lieu de créer une nouvelle tarification, fondée sur un principe de gratuité du stationnement pour une première durée jusqu'à 2H, d'une tarification à partir de 2H et jusqu'à 4H, plus avantageuse et, enfin, d'une tarification plus marquée au-delà de 4H,

CONSIDERANT que cette nouvelle tarification est applicable à compter du 3 février 2025,

Sa Commission Grands Projets, Urbanisme, Environnement et Vie Economique entendue,

Après en avoir délibéré,

SEANCE DU 17/12/2024

OBJET : APPROBATION DE LA TARIFICATION DU PARC DE STATIONNEMENT DU THEATRE DE LA VALLEE DE L'YERRES

ADOpte A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : APPROUVE la gratuité du stationnement au sein du parc de stationnement du Théâtre de la Vallée de l'Yerres, pour une première durée de 2H.

ARTICLE 2 : APPROUVE la gratuité du stationnement au sein du parc de stationnement du Théâtre de la Vallée de l'Yerres, les week-ends.

ARTICLE 3 : FIXE les tarifs du parc de stationnement du Théâtre de la Vallée de l'Yerres, comme suit :

PARC DE STATIONNEMENT DU THEATRE DE LA VALLEE DE L'YERRES	
TARIF APPLICABLES AUX USAGERS « HORAIRES »	
Durée	Prix
30 minutes	0
1 H	0
1 H 30	0
2 H	3, 80 €
3 H	5, 20 €
4 H	9, 80 €
5 H	13, 50 €
6 H	17, 50 €
12 H	37, 50 €
24 H	69, 50 €

ARTICLE 4 : DIT que cette tarification est applicable à compter du 03 février 2025 ;

ARTICLE 5 : ABROGE la délibération n°14.147/D en date du 19/12/2014 relative aux tarifs communaux pour l'année 2015, uniquement sur la tarification du parc de stationnement du Théâtre de la Vallée de l'Yerres ainsi que les décisions antérieures y afférentes.

ARTICLE 6 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

SEANCE DU 17/12/2024

OBJET : APPROBATION DE LA TARIFICATION DU PARC DE STATIONNEMENT DU THEATRE DE LA VALLEE DE L'YERRES

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 18/12/2024

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 19/12/2024

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 24.091/DN

Objet de l'acte : APPROBATION DE LA TARIFICATION DU PARC DE STATIONNEMENT DU
THEATRE DE LA VALLEE DE L'YERRES

Thème Préfecture : 7 - Finances locales / 1 - Decisions budgetaires

Transaction Préfecture : 091-219101144-20241217-BRU_DE_24408_1-DE

Date de l'acte : 17/12/2024

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_24408_1

Date de réception en Préfecture : 19 décembre 2024